



LAFFORT

l'œnologie par nature

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Règlement (CE) n°1272/2008 modifiant le Règlement (CE) n°1907/2006

SULFIREDOX

Date: 09/11/2016

Page: 1/3
Ind. Rev.: 2

1 – IDENTIFICATION

| | |
|--------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1.1 Identification de la substance/préparation : | SULFIREDOX |
| 1.2 Utilisation de la substance/préparation : | Elimination du caractère réduit dans les vins finis. |
| 1.3 Identification de la société/entreprise : | LAFFORT – CS61611- 33 072 BORDEAUX CEDEX Tel: 05.56.86.53.04 Fax: 05.56.86.30.50 info@laffort.com www.laffort.com |
| 1.4 N° d'appel d'urgence: | Centre Anti Poison de Bordeaux: 05.56.96.40.80 ORFILA 01 45 42 59 59 |

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 et amendements:



Pictogrammes de danger:

| | | |
|---------------------------|--------|--------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Phrases de risque:</u> | H302 : | Nocif en cas d'ingestion. |
| | H315 : | Provoque une irritation cutanée. |
| | H319 : | Provoque une grave irritation oculaire. |
| | H410 : | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. |

| | | |
|-------------------------------|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Conseils de prudence :</u> | P280 : | Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. |
| | P305+P351+P338 : | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| | P321 : | Traitement spécifique (voir sur cette étiquette). |
| | P362 : | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation |
| | P301+P312 : | EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. |
| | P501 : | Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale. |

3 - COMPOSITION – INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nature du produit : substance.

Composants présentant un danger : Sulfate de cuivre en solution

| | |
|---------------|-----------|
| N°CAS | 7758-99-8 |
| N° EINECS | 231-847-6 |
| Concentration | 25g/l |

4 - PREMIERS SOINS

Indications générales: Enlever rapidement les vêtements contaminés. Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement ; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

En cas de contact avec les yeux : rincer à l'eau courante immédiatement et abondamment pendant 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un ophtalmologiste.

En cas d'inhalation : Aérer la pièce. Eloigner le patient du lieu contaminé et le maintenir au repos dans un endroit bien aéré. En cas de malaise, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à pleine eau puis boire de l'eau. En cas de troubles persistants, contacter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau et au savon. Si une irritation se développe, consulter un médecin.

5 – MESURES A PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Prévention : tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Moyens d'extinction adéquats : CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par l'eau pluvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction à proscrire : aucun en particulier.

Risques particuliers : aucun en particulier.

Moyens de protection : : aucun en particulier

Information additionnelles: l'eau utilisée pour l'extinction des incendies, contaminée par le produit, doit être évacuée selon les normes de lois locales en vigueur

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Protections individuelles : Consulter le §8.

Précaution au plan de l'environnement : Empêcher l'écoulement du produit dans les égouts, les sols et les eaux naturelles.

Méthodes de nettoyage : Empêcher qu'il ne pénètre dans les égouts. Ramasser le produit pour qu'il soit recyclé, si possible, ou éliminé. L'absorber éventuellement avec un matériel inerte. Après avoir ramassé le produit, laver la zone et les matériaux avec de l'eau.

7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

Précaution pour la manipulation : éviter le contact. Consulter également le §8 suivant. Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Condition de stockage : Les emballages doivent toujours être bien fermés.

Indication pour les locaux : Conserver hors sol dans l'emballage d'origine à température modérée dans des locaux secs non susceptibles de communiquer des odeurs.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

Précautions à prendre : Aérer correctement les locaux où le produit est stocké et/ou manipulé.

Protection respiratoire : En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire ; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendante de l'air ambiant.

Protection des mains : Utiliser des gants de protection imperméables.

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection avec protections latérales.

Protection de la peau : Porter des vêtements qui garantissent une protection totale de la peau (ex en coton, PVC, cahoutchouc).

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|---------------------|-----------------|
| Etat physique | liquide |
| Couleur | bleu |
| Odeur | Sans odeur |
| Point d'éclair (°C) | Non applicable |
| Inflammabilité | Non inflammable |
| Explosivité | Non explosif |

Les autres paramètres physico-chimiques ne sont pas pertinents pour la sécurité.

Pour de plus amples informations, se référer à la fiche Technique et à la Fiche Produit.

10 – STABILITE ET REACTIVITE

Produit chimiquement stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

Substances à éviter : Aucune réaction dangereuse connue.

Danger de décomposition : Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 – DONNEES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

Corrosion/irritation de la peau : d'après les études expérimentales disponibles : irritant.

Risque oculaire : risque de lésion oculaire grave.

Sensibilisation de la peau / des voies respiratoires : d'après les études expérimentales disponibles : non sensibilisant.

CMR (Cancérogène, mutagène et reprotoxique) : Aucun effet connu.

12 – DONNEES ECOLOGIQUES

Ecotoxicité : Très toxique chez les poissons.

Catégorie de pollution ds eaux 3D : très polluant.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres informations : Résultats des évaluations de PBT et vPvB : non applicable

13 – DONNEES SUR L'ELIMINATION

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts..

Se référer aux dispositions locales en vigueur pour l'élimination du produit et de son emballage.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Selon les règles de transport internationales, ce produit n'est pas une marchandise dangereuse.

Transports routiers : ADR = non référencé.

Transport ferroviaires : RID = non référencé.

Transports fluviaux et maritimes : ADN et IMDG = non référencé.

Transports aériens : ICAO/IATA = non référencé.

15 – INFORMATIONS SUR LA REGLEMENTATION

Réglementations/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

- Répertorié comme substance ou préparation dangereuse selon le règlement n°1272/2008 (CLP).
- Produit concerné par la réglementation sur l'étiquetage des matières dangereuses.
- Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH. Ne contient pas de substance candidate REACH.

Se conformer à toute autre disposition nationale en vigueur.

16 – AUTRES INFORMATIONS

Les informations portées sur cette fiche de donnée de sécurité sont considérées, à la date de publication comme vraies et correctes. Cependant la précision et l'exhaustivité de ces informations, ainsi que toutes les réglementations sont données sans garanties.

Les conditions d'utilisation étant hors du contrôle de notre société, il appartient à l'utilisateur de déterminer les conditions de l'utilisation sûre de cette préparation.

« Nous informons les utilisateurs sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. L'utilisateur doit connaître et appliquer l'ensemble de la réglementation régissant son activité. »
